



Adhésion au Syndicat d'amélioration foncières du secteur Les Angles Explicatif

La constitution du Syndicat d'améliorations foncières du secteur Les Angles date du 20 août 2015. Le comité est composé de M. Benoît Dupasquier, de Vuadens, en qualité de président, de Mme Evelyne de Goudron, de Bulle, au poste de secrétaire, et de M. Roland Progin, de La Tour-de-Trême, membre.

Le but de ce syndicat est d'améliorer la desserte des alpages privés et des propriétés des communes de Vuadens, Riaz et Echarlens. Il débute dans la région du Côteau (ferme de M. Bernard Gremaud et fils) et se prolonge jusque sur le début des Monts de Riaz. Le tracé a une longueur d'environ 3 km. La commune de Vuadens est propriétaire du chalet La Fisquetta.

Le dossier a été suivi et approuvé par les instances cantonales concernées.

Le but de cette demande d'adhésion est de clarifier la situation vis-à-vis du Service des communes.

Les finances sont gérées par le syndicat.

La participation à l'amélioration de cette desserte s'élève à environ Fr. 120'000.– pour notre commune.

Une annuité de Fr. 12'000.– est prévue sur 10 ans.

A futur, il faudra compter sur des frais d'entretien annuels.

Le Conseil communal recommande l'adhésion à ce syndicat.

Vuadens, le 27 octobre 2017/DT